

# LE REVEIL

DE ROUBAIX-TOURCOING

## LE REVEIL DU CINÉMA

## LILLE

## LA RECONSTRUCTION DE LILLE

## M. POINCARÉ devant

## la Chambre

### Les Cinémas sont écrasés d'impôt

### Les Créations :: de Gaumont

#### C'est une mauvaise gestion

#### La Bouquetière des Innocents

Il faut en finir avec cette légende qui affirme que les cinémas constituent pour ceux qui les possèdent un facile instrument de fortune. Le cinéma se meurt comme industrie française; il végète lamentablement comme exploitation commerciale.

Le fisc est cause de cela par les taxes invraisemblables qu'il fait peser sur cette exploitation.

C'est dans la loi de finances du 30 Décembre 1916, que fut créée la taxe spéciale sur les cinémas, comme d'ailleurs sur tous les spectacles en général.

La taxe, à cette époque, était de 5 % sur 25.000 francs de recettes brutes mensuelles, elle s'élevait à 10 % de 25.000 à 50.000 francs, à 20 % de 50.000 à 100.000 francs. Enfin, au-dessus de ce dernier chiffre et sans nouvelle progression, elle atteignait 25 %.

Les spectacles supportèrent à l'origine, relativement, cette charge nouvelle. Mais, le 25 Juin 1920, celle-ci était soudainement aggravée dans les conditions suivantes :

10 p. 100 jusqu'à 15.000 francs des recettes brutes mensuelles; 15 p. 100 pour les recettes comprises entre 15.000 et 50.000 fr.; 20 p. 100 pour les recettes comprises entre 50.000 et 100.000 francs; 25 p. 100 pour les recettes au-dessus de 100.000 francs.

Il est facile de constater par le rapprochement des deux séries de chiffres que nous venons de fournir, la charge écrasante qui incombe, depuis lors, sur l'ensemble de nos cinémas de province.

Ces derniers constituent en général des salles d'importance moyenne. Ils ne jouent souvent que trois ou quatre fois par semaine, et, par conséquent, leurs recettes mensuelles ne portent pas sur 30 jours ouvrables, mais douze à quatorze.

Par contre, une grande partie de leurs frais généraux sont mensuels et ces cinémas ont à supporter la location hebdomadaire de films nouveaux, chaque semaine, tout comme les exploitants qui travaillent chaque jour.

Les Etablissements Gaumont, qui ont lancé ces chefs-d'œuvre bien connus de nos lecteurs : les Deux Gamines, Parlette, le Fils du Flibustier, viennent de présenter aux agents et directeurs du Cinéma, à Paris, une création parfaite qui laisse bien loin derrière elle tout ce qui a été fait en matière de drames historiques sur l'écran. C'est la **BOUQUETIÈRE DES INNOCENTS**, grande réalisation cinématographique tirée de la pièce célèbre d'Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué. C'est une merveilleuse aventure romanesque brochée sur le thème tragique de l'assassinat d'Henri IV par Ravillac. Amour, action dramatique, mouvements superbes de foules, tout s'enchaîne dans la création de Gaumont, qui fera sensation.



Mlle MADYS une Etolie de chez Gaumont

Or, ce sont les cinémas d'importance moyenne qui sont écrasés le plus gravement. Prenons, par exemple, une salle de cinq cents places louées même à trois francs au moyen (et c'est une belle moyenne en province). Cela fait quinze cents francs, en supposant que la salle soit entièrement garnie. Quinze cents multipliés par quatorze représentations donnent vingt et un mille francs. Supposons que cela constitue une recette brute, taxes déduites.

En 1919, le tenancier du cinéma payait pour cela 1.050 francs. Or, avec le procédé instauré par la loi du 25 Juin 1920, il paiera 2.400 francs, soit 1.350 francs d'augmentation pour un mois et seize mille deux cents francs d'augmentation par an !

Et tout cela représente annuellement, rien que pour l'Etat, vingt huit mille huit cents francs.

Et c'est vingt-huit mille huit cents francs en déduction de la recette brute, c'est-à-dire mordent entièrement sur la partie de celle-ci qui, après acquittement des films et des frais d'exploitation et de gestion, aurait pu laisser au tenancier un excédent pour subvenir à son existence personnelle...

### LE REVEIL ILLUSTRÉ publiera l'ILE SANS NOM

#### L'Affaire du Courrier de Lyon

Ce n'est pas un roman-cinéma, mais une véritable reconstitution historique de ce que vient de créer Gaumont.

L'histoire exacte de Joseph Lesurques, mort sur l'échafaud le 9 Brumaire, An IV, victime de la plus déplorable de ces erreurs humaines, a été filmée d'après les documents inédits du procès.

Dans notre région — Lesurques était Douaisien — cette « chronique romanesque » en trois époques fera sensation.

Gaumont publie aussi : Chagrin de gosse, Théodora, Idylle tragique, La Maison du Souvenir, l'Insigne Mystérieux, La Noël du Père Lathulle, la Cloche de minuit, etc., etc.

### L'Arlésienne chez Pathé

Qui ne connaît l'émouvante histoire de l'Arlésienne, que la musique de Bizet a immortalisée après Daudet.

Le consortium Pathé en a tiré un beau drame, plein de couleur et de vie, tout ensoleillé de l'ardente passion provençale. Lucienne Bréal interprète avec un sauvage ardeur le rôle de Rose Marnal, Mlle Fabris, celui de l'Arlésienne, avec une grâce langoureuse.

Gros succès d'art en perspective.

### La Roue

Pathé-Consortium Cinéma projette actuellement au Gaumont-Palace, à Paris, le merveilleux d'Albert Gance : La Roue. La première représentation de cette œuvre a eu lieu jeudi 14; deux nouvelles présentations auront lieu les jeudis 21 et 28 décembre.

### A la Fédération du Nord

Le Comité des directeurs de Cinéma du Nord a tenu hier sa réunion hebdomadaire au siège de la Fédération, 10, Grand-Place, à Lille.

La discussion a surtout porté sur la prochaine assemblée générale des directeurs de Cinéma.

Cette assemblée, à laquelle assisteront les délégués des principaux groupements cinématographiques de France, marquera le point de départ d'un vaste mouvement protestataire contre les taxes qui pèsent actuellement sur l'industrie du cinéma.

Des orateurs du groupe parlementaire prendront la parole à cet important meeting et exposeront la situation faite aux exploitants et les efforts faits jusqu'à ce jour au Parlement pour sauver l'industrie française du Cinéma.

Le Comité des directeurs fait un pressant appel auprès de tous les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais pour donner par leur

### est mise à l'index par le Gouvernement

#### Il faut que tous les Lillois se défendent contre les projets Poincaré-Maginat

La nouvelle que nous avons révélée hier du remplacement des troupes de Lille par une brigade de gendarmerie mobile, destinée à sabrer les ouvriers en cas de grève, a causé une intense émotion dans la ville.

Il s'agit de la réalisation de projets conçus par le chef du gouvernement, afin de punir le Nord de son attitude trop démocratique. M. Poincaré redoutait une opposition de gauche à sa politique dans nos milieux si ardemment sociaux et plus attachés, par ailleurs, aux réalités en matière de réparations, qu'aux formules, creuses et aux manifestations oratoires.

Déplacer le centre du corps d'armée, disperser les « gars du Nord » des régiments de Lille-Dunkerque, etc., nous tenir sous la botte des Pandores corse, voilà la première partie du plan gouvernemental.

Seconde partie : arrêter la reconstruction de Lille pour faire sur notre dos des économies, soulèver des arguties juridiques au moment où le plan de la ville de Lille est prêt et peut passer à l'exécution, comme on le verra ci-contre, c'est la deuxième tranche de la vengeance poincariste.

Eh bien, nos populations, excédées d'être traitées en enfants pauvres de la France, ne se laisseront pas faire. S'il le faut, nous arborerons sur nos beffrois le drapeau des franchises communales, que les Flamands ont défendu si chèrement.

Nous garderons le corps d'armée, nous arrêterons les gendarmes, et Lille, malgré Poincaré, se relèvera de ses ruines, avec ou sans son autorisation.

Eug. GUILLAUME.

### Le Ministère anglais n'est pas bien rassuré

#### Des bonbons empoisonnés ont été envoyés à un de ses membres

Londres, 15. — Le secrétaire du Home Office, M. Bridgeman a reçu hier un paquet contenant des bonbons au chocolat. Plus prudent que le préfet de police, le général Horwood qui s'était servi, empoisonné en pareille circonstance, le ministre de l'Intérieur a fait remettre les bonbons à Scotland Yard, où ils ont été soumis à une expertise. Le paquet a été expédié par le même bureau de poste que celui qui a été envoyé au général Horwood. Des recherches ont été entreprises par la police. Tous les ministres ont été prévenus d'avoir à se tenir sur leurs gardes.

La police croit, d'après les indices recueillis, que l'auteur de ces envois doit être une femme déséquilibrée.

### L'infortune d'une famille nombreuse

#### 510 francs pour Madame Veuse Catlier

Nous avons signalé l'infortune de Mme Catlier, d'Estreé-Blanche, restée veuve avec six petits enfants, sans ressource et sans appui.

Nous avons fait envoyer à cette malheureuse famille CINQ CENTS FRANCS au nom du « REVEIL » et DIX FRANCS que nous avons reçu d'un généreux travailleur M. J. B., garçon de café, à Lille.

### Contre la spéculation sur "les enfants du locataire"

Paris, 15. — Pour compléter les projets de loi sur la répression de la spéculation illicite en matière de loyer, plusieurs parlementaires viennent de déposer l'article additionnel suivant :

Les sanctions de la présente loi seront applicables aux propriétaires, à leurs préposés ou intermédiaires qui lront de la présence d'un enfant un motif de ne pas louer ou de louer à des conditions onéreuses.

### Le garagiste Daguebert va partir au bagne

#### L'ASSASSIN DE L'ANGLAIS GOUBLAY A SEJOURNE A LA PRISON DE LILLE

Achille Daguebert, le garagiste de Marquise, qui assassinait un sujet britannique, M. Goubly, pour s'emparer de son auto, et qui, après avoir été condamné à mort par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, vit sa peine commuée en celle de travaux forcés, vient de faire un court séjour à la maison d'arrêt de Lille.

De là, il a été transféré jeudi, à la Rochelle où il attendra son embarquement pour la Nouvelle Calédonie.

### Le temps d'aujourd'hui

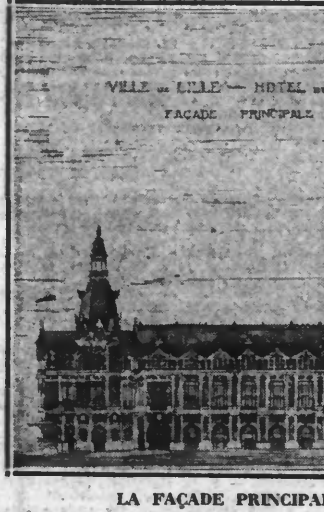
Région Nord : brouillard le matin; ciel brumeux, nuageux ou très nuageux; vents le Sud-Ouest, 3 à 5 mètres; même température minimum 2°.

### Un grave incident

#### Une difficulté imprévue vient de surgir au Ministère des Régions Libérées

On sait que la ville de Lille a envoyé, depuis un certain temps déjà, ses plans de reconstruction d'aménagement et d'agrandissement au ministère des Régions Libérées en vue de leur approbation.

Comme nous l'avons signalé dans nos récents articles, la plupart des sinistres lillois attendent avec impatience que soient approuvés les dits plans, pour commencer la réfection de leurs immeubles détruits.



LA FAÇADE PRINCIPALE DE LA FUTURE MAIRIE

#### Une difficulté imprévue vient de surgir qui n'est guère de nature à tranquilliser les milliers d'intéressés.

Le troisième bâtiment, le plus important, formera le corps principal de la mairie et partira de l'angle du bâtiment de l'Etat Civil, pour rejoindre l'angle du bâtiment des services municipaux.

Entre ces trois corps du nouvel hôtel-de-ville, se trouvera donc un vaste cour en forme de triangle.

Le bâtiment principal, qui aura 150 mètres de longueur, sera réservé aux réceptions et comportera des appartements d'apparat et une vaste salle des fêtes, comprenant tout le premier étage. A l'un des angles de ce bâtiment, s'élevra un beffroi de 104 mètres de hauteur.

Devant la façade, se développe la place de l'Hôtel de Ville, où aboutissent le boulevard venant de Fives, le boulevard de la Gare, le boulevard reliant le boulevard de Roubaix-Tourcoing au boulevard des Ecoles, la rue Neuve prolongée, aboutissant dans l'axe de la façade, et enfin la rue de la Préfecture.

Les finances et la recette municipale sont dans le pavillon du côté de la porte de Paris.

Les archives occuperont le troisième étage.

Voilà, dans ses grandes lignes, ce que sera le nouvel hôtel-de-ville, que M. Dubuisson a conçu sur des plans tout à fait modernes, en tenant compte des besoins d'une grande ville et de son développement dans l'avenir.

### La nouvelle Mairie

#### Comment elle sera et où elle sera reconstruite, à moins que...

La question de la nouvelle mairie va venir devant le Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, c'est-à-dire lundi.

On sait que l'emplacement choisi pour y construire le nouvel Hôtel de Ville, est circonscrit dans un hexagone qui englobe la place Rouault et un pâté de maisons situés entre les rues de Paris et Saint-Sauveur.

Cet emplacement est définitif ? Oui, si de nouvelles complications ne viennent remettre toute la question en état.

Sans envisager cette hypothèse et considérant le projet comme arrêté et toutes les

difficultés vaincues, voici ce que sera la future mairie de Lille.

Elle se divise en trois corps de bâtiments. L'un, occupant tout le square Rouault et formant un vaste quadrilatère, est réservé aux services municipaux.

Le rez-de-chaussée comprend un immense hall, autour duquel sont disposés les guichets des différents services, de manière que le public puisse facilement trouver les bureaux auxquels il a affaire. Dans le hall, des tables, des chaises, des formules, du papier, sont mis à la disposition du public.

Les étages sont réservés aux bureaux des adjoints et du personnel.

Le deuxième bâtiment, plus étroit, sera construit en biais et reliera le premier bâtiment, dont nous venons de parler, au troisième. Ce bâtiment ira de l'angle de la place Rouault et la rue Saint-Sauveur, vers la place Wicar. Il sera affecté à l'Etat Civil, aux réunions du Conseil et comprendra la salle des mariages.

Le troisième bâtiment, le plus important, formera le corps principal de la mairie et partira de l'angle du bâtiment de l'Etat Civil, pour rejoindre l'angle du bâtiment des services municipaux.

Entre ces trois corps du nouvel hôtel-de-ville, se trouvera donc un vaste cour en forme de triangle.

#### Il a exposé ce qui s'est passé à Lausanne et à Londres

Affluence des grands jours, hier après-midi, au Palais-Bourbon. On attendait avec une certaine curiosité, les déclarations de M. Poincaré, relativement à sa politique des réparations.

Le Président du Conseil commença par donner l'assurance que la situation générale s'était plutôt améliorée depuis un mois et qu'en conséquence, l'opinion publique n'avait pas lieu de s'émouvoir. Il affirma le nouveau le parfait accord qui, d'après lui, n'a jamais cessé de régner entre les Alliés.

Au sujet des pourparlers engagés à Lausanne, M. Poincaré déclara que la France ne laisserait pas amoindrir les intérêts qu'elle possède en Orient. « Ismet Pacha, dit-il, est un esprit réfléchi et pacifique, mais ses collègues ont reçu d'Angora des instructions très sévères qui compliquent singulièrement la situation. Quoiqu'il en soit, le président pense que les Turcs ne voudront pas assumer l'échec de la conférence.

C'est, dit M. Poincaré, pour maintenir l'étroite union entre les Alliés, qu'il s'est rendu à Londres pour traiter avec eux la question des réparations et des dettes interalliées, avant la conférence plénière de Bruxelles. Le ton de la discussion fut, par rail-li, toujours amical.

#### Le règlement des dettes interalliées

M. Poincaré aborda ensuite le problème des dettes interalliées consenties pour la défense commune des nations et constituées presque uniquement de frais de guerre communs.

L'article 232 du traité de paix stipulait que l'Allemagne et ses Alliés devaient réparer les dommages causés aux personnes et aux biens. Le traité reconnaissait la priorité de la réparation des dommages sur les dépenses de guerre, dont on n'exigeait pas le remboursement. Les Alliés ne doivent donc pas, affirme M. Poincaré, se réclamer contre eux le paiement de ces frais de guerre, avant que les dommages ne soient réparés par l'Allemagne.

Le président nota l'avantage obtenu à Londres, de M. Bonar Law, qui consentit à retirer la note Balfour. De plus, ajouta-t-il, nous ne nous sommes heurtés celle fois à aucun fil de non recevoir et nous pouvons envisager un règlement européen des dettes interalliées, sans que la France ait aucun nouveau sacrifice à consentir sur ce que lui doit l'Allemagne.

#### La France a le droit de prendre des gages

M. Poincaré insista sur la nécessité d'un contrôle des finances allemandes par la Commission des Réparations et le Comité de garantie. De plus, il préconisa un droit de veto pour empêcher les fraudes et les gaspillages.

Parlant des paiements en nature tout à fait insuffisants faits par l'Allemagne, le président du Conseil déclara qu'en droit, tous les biens nationaux allemands pouvaient être saisis comme gages. La France, dit-il, ne se propose aucun but impérialiste, mais elle veut être payée. Si nous devons agir isolément pour prendre des mesures de sauvegarde, nous le ferons, non seulement dans notre intérêt, mais dans l'intérêt commun. De plus, ajouta M. Poincaré, la France appellera elle-même le contrôle de ses amis sur les mesures qu'elle serait amenée à prendre.

M. Poincaré conclut en disant persuadé que l'Entente sortirait plus forte de cette épreuve et qu'un accord entre les Alliés se ferait certainement le 2 janvier. Il se refusa à toute autre déclaration avant cette échéance.

M. Léon DAUDET, sous prétexte d'interpeller le Président du Conseil, ne manqua point de mettre en cause M. BRIAND, qui intervint pour remettre les choses au point.

Sur l'intervention de M. TARDIEU, une proposition de MM. LAFARGE et MERCIER tendant à renvoyer les interpellations jusqu'à la fin de la séance fut mise au cours, fut repoussée par 288 voix contre 230.

#### Les huit heures dans la marine marchande

M. Georges LEVY, malgré l'opposition d'une grande partie de la Chambre, qui voulait poursuivre le débat sur la politique étrangère, développa ensuite son interpellation sur le décret du 14 septembre réglementant la durée du travail dans la marine marchande et les chemins de fer.

Le député communiste se plaignit que les dérogations fussent devenues la règle et que les intérêts des cheministes eussent été gravement lésés.

M. LE TROQUER répondit que le Conseil d'Etat ayant été saisi d'un pourvoi par la Fédération Nationale des Cheministes, il attendait la décision de cette haute assemblée.

#### Les critiques de M. Tardieu

M. TARDIEU critiqua la politique de M. Poincaré et fit l'histoire des pourparlers engagés avec les Alliés et avec l'Allemagne pour le règlement des réparations.

Il rappela au Président du Conseil son discours de Bar-le-Duc, discours dans lequel il se refusait à tout moralisme sans gages productifs. Et l'orateur s'étonna qu'il y eût une telle différence entre les paroles si fermes du Président et ses actes.

Envisageant la question financière, M. Tardieu se montra un pessimisme encore plus marqué et regretta qu'on eût accepté un budget en déficit.

Le député de Seine-et-Oise déclara dangereux et inefficace d'associer nos projets vis-à-vis de l'Allemagne et vis-à-vis de l'Allemagne et se montra opposé à toute action qu'il n'aurait pu recueillir le complet assentiment de nos Alliés.

M. TARDIEU rendit responsable, en grande partie M. Lloyd George de refroidissement de l'entente franco-anglaise et déclara que nous pourrions demander à l'Angleterre de donner des facilités à notre trésorerie en consentant des avances sur ce que l'Allemagne nous doit.

L'orateur conclut en invitant le Président du Conseil à changer de méthode.

« Si vous voulez changer de méthode, dit M. Poincaré, vous changerez de Gouvernement ».

La séance fut ensuite suspendue jusqu'à 21 heures, pour permettre M. Poincaré.

### A-t-on capturé un vrai "piqueur"?

#### Un fonctionnaire municipal préteste de son innocence

Paris, 15. — Les « piqueurs », inlassablement, continuent leurs stupides exploits.

Leur victime ont été nombreuses hier encore, toutefoisi, l'une d'elles, Mlle Faveyrol, 74, boulevard Voltaire, piquée dans l'autobus Madeleine-Bastille, a fait arrêter un voyageur qui se trouvait à ses côtés. Conduit au commissariat de la Chaussée-d'Antin et fouillé, celui-ci a été relâché, sa culpabilité n'ayant pu être établie; enfin, une Polonoise, Mme Herkowitz, domiciliée, 119, rue Saint-Maur, piquée dans un autobus de la ligne Louvre-Saint-Fargeau, où elle occupait avec sa fille une banquette de seconde classe, accusa son voisin, M. Fleury.

Les voyageurs prirent le parti de Mme Herkowitz et tout le monde s'en fut au commissariat de la Poëlle-Méricourt. Là, M. Fleury, à nouveau, affirma son innocence. Et on se trouva sur lui aucun objet ayant pu provoquer la légère trace de piqure que Mme Herkowitz portait au poignet droit. M. Fleury, qui est sous-chef de bureau à la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement, a été relâché.

### Un beau bébé dans un couloir

#### La mère qui l'abandonna à Paris a été arrêtée près de Laon

Paris, 15. — Il y a quelques jours, un couloir de l'immeuble dont il a la garde concierge de l'avenue de Ségur trouvait dans un beau bébé d'une vingtaine de mois dans la police prévenue, recherche aussitôt la famille.

L'enquête découvrit qu'une fille Clémence Maillard, 20 ans de Manicamp (Aisne) s'était présentée, ces temps derniers à l'Assistance publique, à Laon, demandant à y abandonner son enfant, qu'elle prétendait ne plus pouvoir nourrir. Elle reçut un secours et on lui conseilla fortement de garder le bébé avec elle.

Ayant alors fait la connaissance d'un ouvrier espagnol marié, nommé Candano, elle vint avec lui à Paris où, à l'instigation de son compagnon, elle y abandonna son enfant. Au retour, cher elle, elle dit à ses parents quelle avait mis le petit en nourrice pour être plus libre et pouvoir épouser Candano.

C'est alors qu'elle fut arrêtée par la gendarmerie. Elle dut convenir des faits et ses alléguations entraînent aussitôt l'arrestation de Candano.